



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉMOLITION no 2024-07-01 SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES PORTANT LE NUMÉRO 446-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée,

QUE lors de la séance du comité de démolition qui se tiendra le **lundi 2 juillet 2024 à compter de 18h**, le Comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au Règlement relatif aux demandes de démolition portant le numéro 446-2023, pour la propriété sise au 21, 46 rue du lac des français connue sous le lot 5 655 526 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre la démolition du bâtiment prédominant vétuste conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier (ou au greffier-trésorier) de la Municipalité, selon le cas.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 22^e jour de juin 2024.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière